

## Formation professionnelle continue des chefs d'entreprise : STOP OU ENCORE ?

### Un dialogue de sourds avec de graves conséquences !

En effet, malgré les nombreuses alertes émises par la CNAMS auprès des administrations compétentes et des ministres concernés sur les effets dévastateurs de la loi sur le recouvrement de la contribution à la formation professionnelle (loi du 8 août 2016), rien n'a bougé.

#### De quoi s'agit-il ?

Depuis l'application de la loi, la collecte des contributions à la formation continue des artisans est assurée par les URSSAF en lieu et place de la DGFIP, ce qui a eu comme conséquence de passer de **72 à 33,8 M€**.

**Un des facteurs qui a conduit à cette situation** est l'impréparation au changement de collecteur ayant entraîné la **disparition de 170 000 entreprises artisanales** cotisantes entre les fichiers du Trésor Public et celui des URSSAF (entreprises toujours pas identifiées en 2019).

#### Les conséquences :

Compte tenu de cette situation et sur la base des éléments d'information à sa disposition, la CNAMS constate que la collecte recouvrée et reversée en 2019, sera de **33,8M€ au lieu des 60M€ prévus**.

Cette situation financière plus que fragilisée, contraint le FAFCEA à prévoir **l'interruption de tout nouvel engagement financier** au plus tard à la mi-mars 2019.

Les Chefs d'entreprises ne pourront donc plus bénéficier de la prise en charge de leur formation continue. Formations, qui pour une grande majorité d'entre elles sont des formations **OBLIGATOIRES** et **REGLEMENTAIRES** exigées pour continuer à exercer leur métier et préserver la sécurité des consommatrices et consommateurs.

**A ce stade**, la CNAMS demande aux **Pouvoirs Publics de prendre ses responsabilités afin de trouver toutes solutions** permettant le maintien de l'accès à la formation professionnelle continue des artisans.

#### **Contact presse :**

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services  
Michèle DUVAL  
1 bis rue du Havre 75008 Paris  
Tél. 01 44 93 20 44